

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement
tenue le lundi 4 mai 2009 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur André Lavallée, Maire d'arrondissement
Madame Carole Du Sault, Conseillère du district de Étienne-Desmarteau
Monsieur François Purcell, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Gilles Grondin, Conseiller du district du Vieux Rosemont
Monsieur Carle Bernier-Genest, Conseiller du district Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. André Lavallée, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES:

Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement
Me Pierre Rochon, Secrétaire d'arrondissement
Madame Josée Bédard, Directrice des Affaires publiques et du greffe

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 10.

10.01
CA09 26 0132

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2009

Il est proposé par Carle Bernier-Genest

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2009, tel que livré aux membres du conseil :

- en y retirant le point suivant :

40.05 – Adoption – Second projet de résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 6555, rue de Pontoise

- en remplaçant le libellé du point 40.06 de l'ordre du jour, par le suivant :
«Adoption de la résolution autorisant l'installation d'oriflammes et de bannières sur les immeubles du Technopôle Angus pour l'identification du site – Secteur Angus».

Adoptée à l'unanimité.

10.02
CA09 26 0133

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2009

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2009 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

10.03
10 - Période d'information des conseillers

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

10.04
10 - Présentation transport et circulation :
Voie réservée sur le boulevard Saint-Michel et mesures préférentielles

La présentation débute à 19 h 30 et se termine à 19 h 45.

10.05
10 - Période de questions du public

La période de questions débute à 19 h 46.

Considérant à 20 h 40 l'expiration du délai accordé pour la période de questions du public en vertu du *Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-1).

Il est proposé par Carle Bernier-Genest

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De prolonger la période de questions du public de la séance ordinaire du 4 mai 2009 afin d'entendre les personnes inscrites, conformément au *Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-1).

Adoptée à l'unanimité.

La période de questions du public se termine à 21 h 07.

12.01
CA09 26 0134

Autorisation pour la création d'un comité consultatif portant sur le développement culturel dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Nomination de personnes agissant à titre de membres représentant le milieu incluant le conseiller M. Gilles Grondin à titre de président du comité

Il est proposé par Gilles Grondin
appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser la création d'un comité consultatif portant sur le développement culturel dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

De nommer les personnes agissant à titre de membres représentant le milieu ainsi que le conseiller,
M. Gilles Grondin, à titre de président dudit comité.

Adoptée à l'unanimité.
1091836001

20.01
CA09 26 0135

Recommandation au comité exécutif – Autorisation d'une dépense de 485 362,50 \$ incluant l'approbation d'une convention de services professionnels par lequel la Ville de Montréal retient la firme d'ingénieurs-conseils « Consortium Axor/Claulac », pour effectuer la surveillance complète de travaux de reconstruction de conduites d'eau et d'égout sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Appel d'offres numéro 09-10929 (4 soum.)

Il est proposé par Gilles Grondin
appuyé par Carle Bernier-Genest

Et résolu :

De recommander au comité exécutif de la Ville de Montréal :

D'autoriser une dépense de 485 362,50 \$, taxes incluses, pour fournir un soutien technique à la conception et pour effectuer la surveillance complète de travaux de reconstruction de conduites d'eau et d'égout sur le territoire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'approuver un projet de convention par lequel la firme d'ingénieurs-conseils « Consortium Axor/Claulac », ayant obtenu le plus haut pointage, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 485 362,50 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres numéro 09-10929.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.
1092913013

20.02
CA09 26 0136

Autorisation d'un lancement d'appel d'offres public - Transport de neige (2009-2012)

Il est proposé par Carole Du Sault
appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat de transport de neige (2009-2012).

Adoptée à l'unanimité.
1092913015

Il est proposé par le maire André Lavallée
appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.03 à 20.06 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.03
CA09 26 0137

Octroi d'une contribution financière de 2 040 \$ au Club de développement sportif de Rosemont, afin de le soutenir dans la réalisation des jeux de la rue 2009

Il est proposé par André Lavallée
appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 2 040 \$ au Club de développement sportif de Rosemont, afin de le soutenir dans la réalisation des jeux de la rue 2009.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1083318008

20.04
CA09 26 0138

Octroi d'une contribution financière de 3 060 \$ au Bureau de la communauté haïtienne de Montréal pour l'année 2009, afin de le soutenir dans la réalisation du programme Clubs de vacances, conformément à la convention de partenariat en vigueur (2007-2009)

Il est proposé par André Lavallée
appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 3 060 \$ au Bureau de la communauté haïtienne de Montréal pour l'année 2009, afin de le soutenir dans la réalisation du programme Clubs de vacances, conformément à la convention de partenariat en vigueur (2007-2009).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1083318009

20.05
CA09 26 0139

Approbation des protocoles d'entente avec les quatre organismes fiduciaires suivants : La Maisonnette des Parents, Loisirs du centre Père-Marquette, Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) et Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont, afin de soutenir l'organisation de quatre fêtes familiales qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'année 2009 – Octroi d'une contribution financière de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme) pour l'année 2009

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver les projets de protocoles d'entente entre La Maisonnette des Parents, Loisirs de la Petite-Patrie, Corporation du développement communautaire de Rosemont (CDC), Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, lesdits protocoles étant joints comme annexes numéros 111, 112, 113 et 114 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdits protocoles.

D'accorder une contribution financière de 12 000 \$ (3 000 \$ à chacun des quatre organismes) afin de soutenir l'organisation de quatre fêtes de quartier qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'année 2009, soit :

- La Maisonnette des Parents : 3 000 \$
- Loisirs du centre Père-Marquette : 3 000 \$
- Corporation du développement communautaire de Rosemont (CDC) : 3 000 \$
- Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont : 3 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1091239002

20.06
CA09 26 0140

Subvention à l'organisme « Escadron 518 de Rosemont », sous la forme d'une gratuité du permis d'utilisation pour la présentation de la « Revue annuelle Escadron 518 de Rosemont » qui aura lieu le dimanche 24 mai 2009 au Centre Étienne-Desmarteau – Montant estimé à 1 400 \$

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'accorder une subvention de 1 400 \$ à l'organisme « Escadron 518 de Rosemont », sous la forme d'une gratuité du permis d'utilisation pour la présentation de la « Revue annuelle Escadron 518 de Rosemont » qui aura lieu le dimanche 24 mai 2009 au Centre Étienne-Desmarteau. Ce montant étant appliqué en réduction au montant total des frais de location (volet espace et volet personnel - permis d'utilisation) pour ladite présentation.

Adoptée à l'unanimité.
1094238001

20.07

CA09 26 0141

Approbation du règlement d'un concours d'architecture en deux étapes pour le projet de construction de la bibliothèque Marc-Favreau et en autoriser la tenue, le tout sous réserve des sanctions officielles à obtenir de l'Ordre des architectes du Québec et des ministères impliqués

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par André Lavallée

Et résolu :

D'approuver le règlement d'un concours d'architecture en deux étapes pour le projet de construction de la bibliothèque Marc-Favreau.

D'autoriser un appel d'offres public pour la tenue d'un concours d'architecture en deux étapes, conformément au guide des concours élaboré par l'Ordre des Architectes du Québec (OAQ), sous réserve de l'autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et de l'approbation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCFQ),

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer les documents relatifs à cet appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité.
1093653001

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

30.01

CA09 26 0142

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 29 avril 2009, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, de la liste des virements de crédits budgétaires pour le budget de fonctionnement et pour le Programme triennal d'immobilisations (PTI), pour la période comptable du mois d'avril 2009, soit du 2 au 29 avril 2009, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 29 avril 2009, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, de la liste des virements de crédits budgétaires pour le budget de fonctionnement et pour le Programme triennal d'immobilisations (PTI), pour la période comptable du mois d'avril 2009, soit 2 au 29 avril 2009, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.
1090209004

30.02
CA09 26 0143

Autorisation de virements de crédits du compte passif, pour un montant de 209 927,48 \$ au surplus budgétaire libre et de 375 140,31 \$ au surplus budgétaire divers, afin d'imputer correctement les dépenses à venir en 2009

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser des virements de crédits du compte passif au surplus budgétaire libre pour un montant de 209 927,48 \$ et de 375 140,31 \$ au surplus budgétaire divers, conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs actuellement en vigueur à la Ville de Montréal. Les virements et imputations budgétaires sont stipulés dans un rapport préparé par la chef de division des Ressources financières et matérielles en date du 24 avril 2009, celui-ci étant joint comme annexe numéro 115 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.
1092632001

30.03
CA09 26 0144

Affectation d'un montant de 597 200 \$ du surplus pour la stabilisation du coût du déneigement au déficit de gestion de l'année 2008 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver les affectations des surplus ci-dessous afin de combler le déficit de 597 200 \$ de l'exercice 2008 de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie :

- Surplus pour la stabilisation du coût de déneigement: 403 514 \$
- Surplus libre: 193 686 \$

D'imputer les affectations des surplus budgétaires tel que mentionné à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1094250005

30.04
CA09 26 0145

Approbation de la cotisation annuelle 2009-2010 à Culture Montréal de Mme Carole Du Sault et de M. Gilles Grondin, conseillers de la Ville, au montant total de 100 \$

Il est proposé par André Lavallée
appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver la cotisation annuelle 2009-2010 à Culture Montréal de Mme Carole Du Sault et M. Gilles Grondin, conseillers de la Ville, au montant total de 100 \$ (taxes non applicables).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement. Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 173991.

Adoptée à l'unanimité.
1093048003

40.01
CA09 26 0146

Émission d'ordonnances – Programmation d'événements publics : « Angus en action », « Critérium du Plateau », « Fête de la famille Lafond », « Critérium nocturne de la Petite-Italie », « Activités de l'association de baseball Rosemont », « Variété Campbell », « Projections de films en plein air », « Les samedis show », « Théâtre La Roulotte », « Trois cents religions, une Humanité, un Dieu » et « Fête champêtre Entraide grands brûlés »

Il est proposé par Carole Du Sault
appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

D'autoriser, le 13 mai ou le 14 mai 2009 en cas d'intempéries au parc Jean-Duceppe, entre 12 h et 13 h, dans le cadre de l'événement « **Angus en action** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante jointe comme annexe numéro 116 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-077 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 24 mai 2009, de 7 h à 18 h, dans le cadre de l'événement « **Critérium du Plateau** », sur l'avenue Christophe-Colomb, entre le boulevard Rosemont et la rue des Carrières :

- a) la fermeture de rues.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe à la présente comme annexe numéro 117 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-078 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8).

D'autoriser, le 30 mai 2009, entre 7 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de la famille Lafond** », sur le site du parc Lafond :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe à la présente comme annexe numéro 118 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-079 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 3 juin 2009, entre 16 h 30 et 21 h, dans le cadre de l'événement « **Critérium nocturne de la Petite-Italie** », sur le trajet suivant :

Départ : boulevard Saint-Laurent et rue Saint-Zotique Est.

Passage sur les rues : boulevard Saint-Laurent, direction nord jusqu'à l'avenue Mozart Est;

avenue Mozart Est, direction est jusqu'à l'avenue Casgrain;
avenue Casgrain, direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Est;
rue Saint-Zotique Est, direction ouest jusqu'au boulevard Saint-Laurent.

Fin de trajet : boulevard Saint-Laurent et rue Saint-Zotique Est.

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 119 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-080 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, aux dates, heures et sites suivants, dans le cadre de l'événement « **Activités de l'association de baseball Rosemont** » :

Journée d'ouverture : 6 juin 2009, entre 9 h et 18 h, sur le site du parc Beaubien.

Défi Triple jeu : 7 juin 2009, entre 9 h et 14 h, sur le site du parc Léon-Provancher.

Tournoi novice : 10 au 12 juillet 2009, entre 9 h et 21 h, sur le site du parc Sainte-Bernadette.

Remise de trophées : 12 septembre 2009, entre 9 h et 16 h, sur le site du parc Léon-Provancher.

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 120 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-081 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, aux dates, heures et sites suivants, dans le cadre de l'événement « **Activités de l'association de baseball Rosemont** » :

Journée d'ouverture : 6 juin 2009, entre 9 h et 18 h sur le site du parc Beaubien.

Tournoi novice : 10 au 12 juillet 2009, entre 9 h et 21 h sur le site du parc Sainte-Bernadette.

- a) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 121 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-082 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 2 juillet 2009 au parc Jean-Duceppe, de 16 h à 22 h, dans le cadre de l'événement « **Variété Campbell** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe à la présente comme annexe numéro 122 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-083 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, les 2 et 9 juillet 2009 au parc Père-Marquette Sud, les 16 et 23 juillet 2009 au parc Joseph-Paré et les 30 juillet et 6 août 2009 au parc du Pélican, de 17 h à 23 h, dans le cadre de l'événement

« **Projections de films en plein air** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe à la présente comme annexe numéro 123 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-084 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, les 4, 11, 18, 25 juillet et 1^{er} août 2009, entre 16 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « **Les samedis show** », sur le site du parc Molson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante jointe comme annexe numéro 124 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-085 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 6 juillet 2009 au parc Beaubien, le 20 juillet 2009 au parc Joseph-Paré, le 10 août 2009 au parc Père-Marquette Sud et le 17 août 2009 au parc du Pélican, entre 9 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « **Théâtre La Roulotte** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante jointe comme annexe numéro 125 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-086 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 26 juillet 2009, de 9 h à 21 h, dans le cadre de l'événement « **Trois cents religions, une Humanité, un Dieu** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 126 et 127 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-087 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2009-26-088 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 16 août 2009 au parc Maisonneuve, entre 10 h et 21 h, dans le cadre de l'événement « **Fête champêtre Entraide grands brûlés** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la consommation de boissons alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéro 128 et 129 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-089 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2009-26-090 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.
1093581004

40.02
CA09 26 2009-06

Avis de motion – Règlement RCA2609-003 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 906 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement », dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2009-2011

Le maire André Lavallée donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté un règlement RCA2609-003 intitulé : « Règlement autorisant le financement de 906 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs dans l'arrondissement », dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2009-2011, l'objet du projet de règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

Imputation de cette somme conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

1092410001

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.03, 40.04, 40.06 et 40.07 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
CA09 26 0147

Adoption – Second projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment de 5 étages – Bâtiment situé aux 6421, boulevard Saint-Laurent et 22, rue Beaubien Est

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser la construction d'un bâtiment de 5 étages situé aux 6421, boulevard Saint-Laurent et 22, rue Beaubien Est, en dérogation aux articles 8, 22, 34 et 52 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relatifs à la hauteur en mètres et en étages, au dépassement en hauteur de la mezzanine, à la densité et à l'alignement de construction.

2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :

- 1° les travaux de construction doivent être conformes aux plans déposés, identifiés A-01, A-02, A-06, A-07, A-08, A-09, A-10, A-11 et A-12 préparés par « Geiger-Huot, architectes », datés du 23 mars 2009 et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 26 mars 2009, ces plans étant joints comme annexe numéro 105 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 ;
- 2° que la garantie bancaire au montant de 123 500 \$, déposée dans le cadre de l'autorisation de démolition du bâtiment, soit maintenue en vigueur jusqu'à soixante (60) jours suivant la date prévue de la réalisation complète du projet de remplacement, qui devra être conforme aux plans numérotés A-01, A-02, A-06, A-07, A-08, A-09, A-10, A-11 et A-12 préparés par « Geiger-Huot, architectes », datés du 18 février 2009 et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 26 mars 2009, ces plans étant joints comme annexe numéro 105 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1080963088

40.04
CA09 26 0148

Adoption – Second projet de résolution autorisant l'augmentation du nombre d'unités de stationnement pour le bâtiment situé au 6665, avenue Papineau

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser l'augmentation du nombre d'unités de stationnement pour le bâtiment situé au 6665, avenue Papineau. À ces fins, il est permis de déroger à l'article 566 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relativement au nombre d'unités de stationnement exigé.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 - 1° les travaux doivent être conformes au plan déposé, identifié A-1, préparé par Gugliermo D'Onofrio, architecte, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 10 mars 2009, lequel plan est joint comme annexe numéro 106 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009 ;
 - 2° le type d'essence, pour les cèdres, devra être précisé ;
 - 3° les cèdres devront être protégés par une bordure (chasse-roue) ;
 - 4° les emplacements des unités de stationnement devront être marqués au sol de façon à les repérer facilement ;
 - 5° le boîtier de l'enseigne non fonctionnelle, de même que l'enseigne projetant en façade, devront être retirés ;
 - 6° un maximum de 12 véhicules est permis dans l'aire de stationnement prévue à cette fin.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1080963091

40.05

RETIRÉ

40.06
CA09 26 0149

Adoption de la résolution autorisant l'installation d'oriflammes et de bannières sur les immeubles du Technopôle Angus pour l'identification du site – Secteur Angus

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-8)*, la résolution suivante :

1. D'autoriser l'installation de panneaux publicitaires sous forme d'oriflammes et de bannières sur les bâtiments actuels et futurs du Technopôle Angus (parc urbain d'entreprises), en dérogation aux articles 484, 490, 506, 507 et 510 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)*, relatifs à la localisation d'un panneau publicitaire sur une propriété, à la distance entre un panneau publicitaire et un secteur d'habitation et à la distance entre 2 panneaux publicitaires.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 - 1° le territoire d'application (comprenant les lots 1 986 351, 2 197 307, 2 402 168, 2 590 803, 2 590 804, 2 742 053, 2 860 881, 2 860 882, 2 860 883, 3 362 012, 3 607 264, 3 607 265, 3 636 057, 3 636 058, 3 636 059, 3 636 060, 3 974 191, 3 974 192 du Cadastre du Québec) doit être conforme au plan identifié « Localisation », préparé par Aedifica, architecture + design, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 12 mars 2009, lequel plan est joint comme annexe numéro 108 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009 ;
 - 2° la superficie maximale d'un panneau publicitaire ne doit pas dépasser 3,4 m² ;
 - 3° les panneaux publicitaires ne doivent pas obstruer les fenêtres ;
 - 4° les détails de l'inscription apparaissant sur les panneaux publicitaires (couleur, message, typographie) doivent être conformes à la page identifiée « Signalisation/pavoisement Technopôle Angus » préparée par Aedifica, architecture + design, estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 12 mars 2009, laquelle page est jointe comme annexe numéro 109 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009 ;
 - 5° le nombre de panneaux publicitaires par bâtiment ainsi que des modifications futures aux détails de l'inscription y apparaissant (couleur, message, typographie) devront être approuvés conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)* ;

- 6° l'installation de panneaux publicitaires est autorisée sur les bâtiments portant les numéros 2901, rue Rachel Est, 2600, rue William-Tremblay, 4100, rue André-Laurendeau et 4050, 4100, 4101, 4800-4850 et 4900-4950, rue Molson, conformément aux plans numérotés 3, 5, 8, 10, 12, 14, 16, 18 et 21, préparés par Aedifica, architecture + design, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 12 mars 2009, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 110 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.
1090963003

40.07
CA09 26 0150

Adoption de la résolution autorisant le maintien d'une aire de stationnement attenante au bâtiment situé au 4055, rue Beaubien Est

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie* (RCA-8), la résolution suivante :

1. D'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement attenante au bâtiment situé au 4055, rue Beaubien Est, en dérogation à l'article 566 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie* (01-279), relatif au nombre d'unités de stationnement.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 - 1° seules 11 unités de stationnement sont autorisées à l'extérieur;
 - 2° l'aménagement du stationnement doit être conforme au plan 1/1, préparé par Trépanier Architecture de paysage, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 12 février 2009, lequel plan est joint comme annexe numéro 82 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009;
 - 3° 6 unités de stationnement pour vélo doivent être fournies et installées conformément au plan 1/1, préparé par Trépanier Architecture de paysage, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 12 février 2009, lequel plan est joint comme annexe numéro 82 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009;
 - 4° l'aménagement paysager doit être conforme au plan 1/1, préparé par Trépanier Architecture de paysage, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 12 février 2009, lequel plan est joint comme annexe numéro 82 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.
1080963100

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.08 à 40.12 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.08
CA09 26 0151

Adoption – Règlement RCA-23-4 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » – Déléguer au directeur des Travaux publics, l'autorisation de disposer des biens récupérés lors des évictions survenues sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et ce, à l'expiration du délai de 60 jours d'entreposage pour chacune de ces évictions

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2009;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23-4) », a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter le Règlement RCA-23-4 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) ».

Adoptée à l'unanimité.
1092913012

40.09
CA09 26 0152

Adoption – Second projet de règlement numéro 01-279-24 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)», afin d'autoriser certains usages complémentaires dans la catégorie E.3 (4) – Zone 0502 (Jardin Botanique)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 01-279-24 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)», afin d'autoriser certains usages complémentaires dans la catégorie E.3 (4), soit : débit de boissons alcooliques ainsi que les usages épicerie, papeterie, articles de bureau, matériel scientifique et professionnel et services personnels (guichet bancaire automatique) dans le secteur du Jardin botanique – Zone 0502.

Adoptée à l'unanimité.
1090963015

40.10
CA09 26 0153

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279) – PIIA, articles 671, paragraphe 11 et 674.10 – Révision architecturale pour la construction d'un bâtiment d'habitation de 3 étages – Bâtiment situé au 6845, 25e Avenue

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par André Lavallée
appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment de 3 étages situé au 6845, 25^e Avenue, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), le plan préparé par Nathalie Tremblay, architecte, numéroté 7/11, estampillé en date du 20 avril 2009 par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis de construction 3000128225, lequel plan est joint comme annexe numéro 130 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.
1090963004

40.11
CA09 26 0154

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279) – Construction d'un département de résonance magnétique – Hôpital Santa Cabrini – 5655, rue Saint-Zotique Est

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par André Lavallée
appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'agrandissement du centre hospitalier Santa Cabrini situé au 5655, rue Saint-Zotique Est, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), les plans déposés identifiés « Élévation nord » et « Élévation sud » préparés par Lemay associés (architecture, design), estampillés en date du 9 avril 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 30000128966, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 131 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.
1090963008

40.12
CA09 26 0155

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) – Révision architecturale – Construction du CLSC de Rosemont – Rues André-Laurendeau et Rachel – Technopôle Angus.

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction du CLSC de Rosemont, sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Rachel et André-Laurendeau (lots 2 860 881, 2 860 882, 3 636 057 et 3 636 058 du cadastre du Québec), en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), les plans déposés numérotés 6, 7, 9, 10, 16, 17 et 20 préparés par Aedifica, architecture + design, estampillés en date du 23 avril 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000134043, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 132 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

D'approuver un alignement de construction entre 3,0 m et 3,5 m sur la rue Rachel, et entre 1,4 m et 1,5 m sur la rue André-Laurendeau, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279).

Adoptée à l'unanimité.
1090963012

40.13
CA09 26 0156

Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) – rue Louis-Hémon – Secteur 106 – Augmentation de la plage horaire face au 6240, rue Louis-Hémon

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

De récupérer, sur la rue Louis-Hémon, du côté ouest, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 16 h à 23 h, sur une distance de 30,6 mètres vers le nord, à environ 45,3 mètres au nord de la rue de Bellechasse.

D'installer, sur la rue Louis-Hémon, du côté ouest, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 9 h à 23 h, excepté lors des périodes interdites, sur une distance de 30,6 mètres, à environ 45,3 mètres au nord de la rue de Bellechasse.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.
1091316007

40.14
CA09 26 0157

Adoption – Règlement résiduel numéro 01-279-23-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)» relatif à des modifications applicables aux conditions d'abattage des arbres dans le secteur de la Cité-Jardin (zones 0582, 0600 et 0601)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil tenue le 12 février 2009;

ATTENDU QUE le présent règlement constitue un règlement résiduel pour la partie du second projet de Règlement 01-279-23 qui n'a pas à être soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'une copie du règlement numéro 01-279-23-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) », a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Carle Bernier-Genest

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

D'adopter le Règlement résiduel numéro 01-279-23-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)», relatif à des modifications aux conditions d'abattage des arbres dans le secteur de la Cité-Jardin (zones 0582, 0600 et 0601).

Adoptée à l'unanimité.
1080963087

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 45.

André Lavallée
Maire d'arrondissement

Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement